



# Ankohonana Sahirana Arenina

« Réinsertion de familles en grande précarité »



Récépissé N° 17/92 FAR ANT/AT/ASS du 14 janvier 1992  
(Reconnue d'Utilité Publique suivant décret N° 2010-0819 du 28 sept 2010)

---

## **CHARTRE DES BENEVOLES ET DES STAGIAIRES EN SEJOUR SOLIDAIRE à L'ASA**

Tout bénévole /stagiaire accueilli et intégré dans l'Association se voit remettre la présente Charte. Elle définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre les Responsables de l'association, les salariés permanents et les bénévoles.

---

Lot II Y 43 G Ampasanimalo - ambony

✉ : 3763 Antananarivo 101 - MADAGASCAR

☎ : 22 403 46 / 24 743 30 Mobile : 034 49 403 46

[asa@asa.mg](mailto:asa@asa.mg) / [www.asa-madagascar.org](http://www.asa-madagascar.org)

BMOI : 00001 0700 76 001 92.32 (ARIARY) 00001 0700 76 011 01.21 (EUROS)



# Ankohonana Sahirana Arenina

« Réinsertion de familles en grande précarité »



Récépissé N° 17/92 FAR ANT/AT/ASS du 14 janvier 1992  
(Reconnue d'Utilité Publique suivant décret N° 2010-0819 du 28 sept 2010)

---

## **INTRODUCTION :**

Le bénévolat est l'engagement libre et non rétribué de personnes qui agissent, pour d'autres ou pour l'intérêt collectif, dans un cadre qui va au-delà de l'entraide familiale ou amicale. Le bénévole est donc celui qui s'engage de son plein gré, sans percevoir en retour de rémunération, dans une action au service d'un tiers ou de la communauté.

A ce titre, le bénévolat à l'ASA est un don de temps et de compétences librement consenti et gratuit ; c'est le choix de partager ses savoirs et savoir-faire au profit de l'Association ou des personnes accompagnées par l'Association.

Tout au long des années, des bénévoles ont contribué à la réalisation de nombreux projets. L'Association reconnaît la place spécifique qu'occupe le bénévole en tant qu'acteur de soutien et/ou force de proposition, croit en son action complémentaire et non concurrentielle au travail rémunéré.

D'ailleurs, à ses débuts en 1991, l'ASA a été constituée par quelques bénévoles animés par un seul désir : celui de venir en aide aux pauvres.

Aujourd'hui encore, l'engagement des bénévoles apporte un appui technique important aux actions engagées par l'Association.

A l'ASA, le bénévolat se réalise dans une approche éthique et humaniste respectueuse de la dignité humaine, et s'inscrit dans le cadre de la Charte des valeurs de l'Association ainsi que de son projet associatif.

## **I. Rappel des missions et finalités de l'association.**

L'ASA est une association œuvrant dans le domaine humanitaire. **Ses missions** sont de réussir pleinement la réinsertion socioéconomique des familles bénéficiaires tant en milieu rural qu'en milieu urbain et assurer la pérennité de sa structure.

**Notre objectif** est de contribuer à la lutte contre la pauvreté à Madagascar en insérant durablement par leur travail les familles en très grande précarité et marginalisées.

---

Lot II Y 43 G Ampasanimalo - ambony

✉ : 3763 Antananarivo 101 - MADAGASCAR

☎ : 22 403 46 / 24 743 30 Mobile : 034 49 403 46

[asa@asa.mg](mailto:asa@asa.mg) / [www.asa-madagascar.org](http://www.asa-madagascar.org)

BMOI : 00001 0700 76 001 92.32 (ARIARY) 00001 0700 76 011 01.21 (EUROS)



# Ankothonana Sahirana Arenina

« Réinsertion de familles en grande précarité »



Récépissé N° 17/92 FAR ANT/AT/ASS du 14 janvier 1992  
(Reconnue d'Utilité Publique suivant décret N° 2010-0819 du 28 sept 2010)

## II. Informations générales sur l'association.

### FICHE D'IDENTITE DE L'ASA

|                      |   |
|----------------------|---|
| Dénomination         | « Ankothonana Sahirana Arenina » A.S.A <i>Réinsertion de familles en grande précarité</i>   |
| Statut               | « Association » <i>de droit malgache</i>  |
|                      | « Reconnue d'utilité publique » <i>le 28 septembre 2010</i>   |
| Domaine              | Humanitaire / <i>Développement social</i>   |
| Création             | 15 juin 1991  |
| Fondation            | Famille franciscaine ( <i>CIFM : Conférence Inter-Franciscaine de Madagascar</i> )  |
| Objectifs            | <ul style="list-style-type: none"><li>☞ Contribuer à la lutte contre la pauvreté à Madagascar.</li><li>☞ Réinsérer durablement par leur travail les familles et les jeunes en grande précarité de la capitale.</li></ul>  |
| Mission              | ☞ Réussir pleinement la réinsertion socioéconomique des familles/jeunes bénéficiaires tant en milieu urbain qu'en milieu rural et assurer la pérennité de la structure.   |
| Zones d'implantation | <ul style="list-style-type: none"><li>☞ Région Analamanga (Antananarivo) : Siège social de l'association et centre de formation des jeunes à l'artisanat (volet urbain du programme)</li><li>☞ Région Itasy (Ambatomirahavavy) : Village d'Antanety, sites d'accueil et de formation des familles (volet rural du programme)</li><li>☞ Région Bongolava (Maroharona) : Zone de migration, sites d'installation définitive des familles (volet rural du programme)</li></ul> |
| Effectif personnel   | 173 personnes (Mai 2018)  |

### **NOTRE ACTION, NOTRE METHODOLOGIE, NOS BENEFICIAIRES**

L'ASA mène des activités spécifiques dans le domaine de l'action sociale en faveur de groupes marginalisés et démunis de la population malgache. Sa mission est de réussir leur réinsertion socio-économique, en milieu rural ou urbain.

En milieu rural, ses activités s'adressent aux familles marginalisées de la capitale en leur apportant une aide à travers différents services sociaux (logements, santé, éducation, formations, ...) afin que celles-ci retrouvent leur dignité perdue et leur place au sein de la société. L'ASA vise, pour ses bénéficiaires, l'autosuffisance alimentaire et l'autonomisation associée aux actions de développement dans la zone de migration, par un processus d'accompagnement dans tous les domaines.

Le programme rural de l'ASA s'articule autour de quatre phases, répondant chacune à des objectifs précis, selon des activités spécifiques. Au sein des 3 CASA (Centres d'Action Sociale de l'ASA), les migrants s'étant engagés sur la route de la réinsertion et de la jouissance retrouvée de leur dignité, intègrent progressivement le milieu rural sur la zone de migration ASA (ZMA) sise dans la Région de Bongolava. Les migrants y bénéficient d'un encadrement de proximité, à partir de 3 centres administratifs : Ampasipotsy, Ambatolahihazo et Antanambao.

En milieu urbain, ses activités consistent à aider les **jeunes en difficulté** de la capitale à accéder à un emploi viable à travers une formation professionnelle en artisanat. Mis en place depuis juin 2004 à Antananarivo, le centre de formation artisanale (CFA), a la vocation, au même titre que pour la réinsertion rurale, de faciliter la réinsertion en milieu urbain ou périurbain de familles en grande précarité.

Les stagiaires sont des jeunes en difficulté qui nécessitent un appui pour devenir des artisans professionnels et des agents de développement. Le CFA forme ses bénéficiaires dans une des activités suivantes : maroquinerie - marqueterie - corne - broderie - coupe et couture - vannerie - tissage. Depuis 2010, un atelier de formation en plomberie est en place. Le CFA et CPA constituent les AFPA, c'est-à-dire les ateliers de formation et de production artisanale.

Lot II Y 43 G Ampasanimalo - ambony

✉ : 3763 Antananarivo 101 - MADAGASCAR

☎ : 22 403 46 / 24 743 30 Mobile : 034 49 403 46

[asa@asa.mg](mailto:asa@asa.mg) / [www.asa-madagascar.org](http://www.asa-madagascar.org)

BMOI : 00001 0700 76 001 92.32 (ARIARY) 00001 0700 76 011 01.21 (EUROS)



# Ankohonana Sahirana Arenina

« Réinsertion de familles en grande précarité »



Récépissé N° 17/92 FAR ANT/AT/ASS du 14 janvier 1992  
(Reconnue d'Utilité Publique suivant décret N° 2010-0819 du 28 sept 2010)

---

## L'association ASA veille :

1. A accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière dans le cadre des missions qui lui sont confiées et qu'il accepte de porter; mettre ainsi à sa disposition le projet associatif, la charte des valeurs de l'Association ;
2. A lui donner, à cet effet, une information claire sur les missions de l'Association, le fonctionnement et l'objet de la structure dans laquelle il inscrit son action ; lui remettre le projet de service de l'établissement d'accueil ;
3. A lui confier une activité qui correspond aux besoins de l'Association tout en conjuguant ses appétences, ses compétences et sa disponibilité ;
4. A l'aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'établissement d'accueil ;
5. A l'accompagner et le soutenir dans son activité en lui associant un interlocuteur de proximité, membre de l'établissement d'accueil ;
6. A assurer au bénévole un cadre approprié d'action ;
7. A faire respecter les fonctions clairement définies de chaque intervenant de la structure d'accueil ;
8. A valoriser l'action des bénévoles dans le cadre de leur « passeport bénévole » et du rapport annuel d'activité de l'Association notamment ;
9. A remettre chaque année au bénévole une attestation de son engagement ;

## Le bénévole s'engage :

1. A inscrire son action dans le respect du projet associatif, des valeurs de l'Association et de la présente charte ;
2. A respecter le cadre de la procédure d'accueil et d'accompagnement des bénévoles en vigueur dans l'établissement d'accueil ;
3. A effectuer une période d'observation et de mise en situation préalablement à la confirmation de l'engagement au sein de l'établissement d'accueil ;
4. A exercer son activité dans le cadre de la mission qui lui est confiée, dans le respect du projet de service de l'établissement d'accueil ;

---

Lot II Y 43 G Ampasanimalo - ambony

✉ : 3763 Antananarivo 101 - MADAGASCAR

☎ : 22 403 46 / 24 743 30 Mobile : 034 49 403 46

[asa@asa.mg](mailto:asa@asa.mg) / [www.asa-madagascar.org](http://www.asa-madagascar.org)

BMOI : 00001 0700 76 001 92.32 (ARIARY) 00001 0700 76 011 01.21 (EUROS)



# Ankohonana Sahirana Arenina

« Réinsertion de familles en grande précarité »



Récépissé N° 17/92 FAR ANT/AT/ASS du 14 janvier 1992  
(Reconnue d'Utilité Publique suivant décret N° 2010-0819 du 28 sept 2010)

---

5. A inscrire son action dans le respect des interventions des membres de l'équipe, salariés et bénévoles ;
6. A collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle et de complémentarité avec les autres membres de l'équipe, et notamment l'interlocuteur de proximité ;
7. A agir dans le respect des valeurs, des droits, de la culture, des choix et des croyances des usagers qu'il accompagne ;
8. A respecter, tant en interne qu'à l'externe de l'Association, la confidentialité des propos et des informations recueillis dans l'exercice de son action, et ainsi ne pas nuire aux intérêts de l'Association, de ses professionnels, ni à ceux des personnes accompagnées ;
9. A agir avec sérieux et régularité dans l'activité choisie ;
10. A se conduire correctement et à manifester une attitude respectueuse envers tout le monde durant son séjour (en évitant beuveries, sorties nocturnes, tapages, langages vulgaires ...) ;
11. A respecter les TDR et/ou le programme de séjour établi entre les deux parties avant son arrivée dans l'association. Ainsi, le stagiaire/ bénévole doit prévenir ou informer au préalable l'association pour faire valoir des dispositions particulières (vacances, visite à la famille, déplacement hors site de l'ASA, ...)

**Le bénévole reste libre de cesser son activité à tout moment.**

**En cas d'arrêt de sa participation, le bénévole s'engage néanmoins à prévenir l'association de telle façon que les personnes accompagnées n'en ressentent pas un préjudice - sauf cas d'urgence ou de force majeure.**

**En cas de force majeure, de non-respect de la présente charte par le bénévole, l'Association se réserve le droit d'interrompre à tout moment l'activité du bénévole. Elle s'engage à lui en expliquer les raisons.**

Fait à Antananarivo, le **30 avril 2018**

**Nom et signature du  
bénévole/stagiaire**

**Le Directeur de l'ASA**

**Léonce WING KONG**

---

Lot II Y 43 G Ampasanimalo - ambony

✉ : 3763 Antananarivo 101 - MADAGASCAR

☎ : 22 403 46 / 24 743 30 Mobile : 034 49 403 46

[asa@asa.mg](mailto:asa@asa.mg) / [www.asa-madagascar.org](http://www.asa-madagascar.org)

BMOI : 00001 0700 76 001 92.32 (ARIARY) 00001 0700 76 011 01.21 (EUROS)